



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de SAILLAT-SUR-VIENNE

1, Place de la Mairie – 87720 SAILLAT-SUR-VIENNE
☎ 05.55.03.41.82 - ✉ mairie@saillat.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 12 AVRIL 2023

Présidence : M. Pascal CLUZEAU, Maire

Présents :

Les Adjoints : Mme PUDELKO Nathalie, M. LAMBERT Patrick, M. TOURNIER Jean-Paul, M. CHABASSE Jean-Marc

Les Conseillers : Mme COURIVAUD Laurence, Mme NOE Aurélie, Mme GRACIEUX Yolande, Mme BOUJU Annie, M. POUPEAU Julien, M. VENLA Jacques, M. DA COSTA Luis.

Absents : Mme KERKEZ Marika, M. Bruno COLDEBOEUF

Secrétaire : Madame Nathalie PUDELKO

~~~~~

Le Maire certifie :

- Que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 mars 2023
- Que le nombre de conseillers en exercice est de 14

Les délibérations sont affichées en mairie le 13 avril 2023.

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. 2023 / 13 – Vote des subventions aux associations 2023
2. 2023 / 14 – Vote des taux d'imposition année 2023
3. 2023 / 15 – Approbation du budget primitif du budget communal année 2023
4. 2023 / 16 – Approbation du budget primitif du budget lotissement année 2023
5. 2023 / 17 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine – année 2023
6. 2023 / 18 – Accord de principe sur le projet de périmètre de protection de la RNN de l'astrolème de Rochechouart-Chassenon
7. Questions diverses :

~~~~~  
Ouverture de la séance à 18 H 30

Monsieur JACQUEROUX Fabrice, Directeur de SYLVAMO, signale que son entreprise a été victime d'un acte de sabotage par l'association « Robin de Bois » lors de la manifestation du 24 mars 2023 ; les deux lignes électriques (la principale et celle de secours) ont été coupées simultanément.

Vu la gravité de l'acte, l'entreprise a déposé une plainte auprès de la gendarmerie.

Après son exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis pour savoir si la commune dépose plainte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour un dépôt de plainte pour mise en danger de la population.

---

Le Procès-verbal de la séance du 22 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

---

### 1. 2023 / 13 – Vote des subventions aux associations 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, les subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'exercice 2023 ont été examinées.

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**VOTE**, les subventions aux associations, pour l'année 2023, selon le tableau joint.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget communal de l'exercice 2023.

Articles 65748 - Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé

|                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>2023</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| SOCIETE DE CHASSE                                                                                                                                                                                                                                                      | 2 000,00 €  |
| SOCIETE DE PECHE "Les Cormorans"                                                                                                                                                                                                                                       | 4 000,00 €  |
| SPORTING CLUB Chaillac-Saillat                                                                                                                                                                                                                                         | 2 000,00 €  |
| AMICALE LAIQUE                                                                                                                                                                                                                                                         | 3 000,00 €  |
| ASSOCIATION FAMILLES RURALES                                                                                                                                                                                                                                           | 5 000,00 €  |
| TENNIS CLUB                                                                                                                                                                                                                                                            | 3 000,00 €  |
| AMICALE du PERSONNEL COMMUNAL                                                                                                                                                                                                                                          | 3 500,00 €  |
| FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE PAUL ELUARD                                                                                                                                                                                                                                 | 250,00 €    |
| FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAUL LANGEVIN                                                                                                                                                                                                                             | 100,00 €    |
| FOL Limoges, Centres aéré ; Saint Junien, Babaudus à Rochechouart, Chaillac, Séjours linguistiques et voyages d'études organisés par les collèges et les lycées de Saint Junien, tout organisme agréé par Jeunesse et Sports, Associations Familles Rurales de Saillat | 10 300,00 € |
| AMICALE DU CHEVAL ET DU PONEY DE SAILLAT                                                                                                                                                                                                                               | 3 500,00 €  |
| LIGUE CONTRE LE CANCER                                                                                                                                                                                                                                                 | 300,00 €    |
| FOYER SOCIO EDUCATIF ROCHECHOUART                                                                                                                                                                                                                                      | 500,00 €    |
| FNATH                                                                                                                                                                                                                                                                  | 150,00 €    |
| FNACA                                                                                                                                                                                                                                                                  | 600,00 €    |

|                                                     |                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------|
| TIR A L'ARC                                         | 2 000,00 €         |
| PREVENTION ROUTIERE                                 | 200,00 €           |
| PEP 87                                              | 300,00 €           |
| 100 ANS SAILLAT                                     | 5 500,00 €         |
| DRONE                                               | 3 000,00 €         |
| DDEN                                                | 100,00 €           |
| ECOLE ⇒ 5 000,00 € - avance 2 000,00 €              | 3 000,00 €         |
| CHEMINEES DU ROCK ⇒ 11 000,00 € - avance 7 000,00 € | 7 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>59 300,00 €</b> |

## 2. 2023 / 14 – Vote des taux d'imposition – année 2023

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicables à chacune des taxes locales directes,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**DECIDE** de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2023 :

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI     | 27,93 % |
| Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI | 26,41 % |
| Taux de TAXE d'HABITATION            | 4,18 %  |

## 3. 2023 / 15 – Approbation du Budget primitif – budget communal année 2023

Après avoir passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2023, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif et sur les taux d'imposition 2023 applicables à chacune des taxes locales directes.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**APPROUVE** le budget primitif 2023 dont :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 5 857 699.09 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 547 220.20 €

## 4. 2023 / 16 – Approbation du Budget primitif – budget lotissement année 2023

Après avoir passé en détail les différents comptes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget primitif 2023, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**APPROUVE** le budget primitif 2023 dont :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 767 605.70 €
- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 767 605.70 €

---

**5. 2023 / 17 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine – année 2023**

*Le Conseil Municipal,*

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite que la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine pour l'aide aux communes qu'elle apporte dans les projets de restauration du patrimoine.

Le montant de l'adhésion annuelle pour les communes de moins de 3000 habitants est de 200 euros.

*Après en avoir délibéré,*

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2023.

**DIT** que la dépense sera constatée au budget 2023 à l'article 6558.

---

**6. 2023 / 18 – Accord de principe sur le projet de périmètre de protection de la RNN de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon**

**CONSIDERANT** la présentation du projet à Monsieur le Maire et ses adjoints le 03 mars 2023 par me conservateur de la Réserve Naturelle de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon et en présence de Fabien Habrias, Vice-Président de la Porte Océane du Limousin en charge du développement touristique, **CONSIDERANT** l'intégration du projet au plan de gestion 2021-2030 de la réserve naturelle et l'avis favorable du CSRPN Nouvelle-Aquitaine,

**CONSIDERANT** la richesse du patrimoine géologique lié à l'astroblème sur le territoire de la commune de Saillat-sur-Vienne,

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'Etat de conduire une enquête publique pour mener à bien ce projet,

*Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,*

**APPROUVE** le principe du projet de périmètre de protection de la RNN de l'astroblème de Rochechouart-Chassenon sur le territoire de la commune de Saillat-sur-Vienne.

**DIT** qu'il suivra l'évolution du projet et se positionnera définitivement suite à l'enquête publique conduite par les services de l'Etat.

## 7. Informations diverses :

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :  
✓ La société IB VOGT a demandé une autorisation pour le déboisement des parcelles concernées par l'installation des panneaux photovoltaïques à Chaumeix ; le Conseil Municipal a approuvé l'avancement du projet.*
- *Monsieur Jean-Paul TOURNIER demande où en était les travaux concernant le désamiantage de l'ancienne boulangerie rue Jean-Baptiste Clément.  
Monsieur le Maire précise qu'en raison d'un souci de personnel, l'entreprise devrait intervenir semaine 18.*
- *Monsieur le Maire a remis à tous les membres du Conseil Municipal le rapport 2022 des interventions de la gendarmerie sur notre commune.*
- *Madame Nathalie PUDELKO informe que le Conseil Municipal des Jeunes est installé, une réunion a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023.*

*Les projets retenus pour l'année 2023 sont :*

*Une journée sportive*

*Une journée « nettoyons la nature »*

*La première journée de travail est prévue le samedi 06 mai 2023.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 35.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 24 mai 2023 à 18 H 30

La secrétaire,  
Nathalie PUDELKO



Le Maire,  
Pascal CLUZEAU,

